

## Leçon 10

### Changement de véhicules

(Regardez d'abord la vidéo sur le site = 5 minutes)

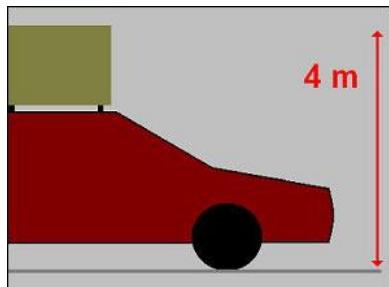
#### Remarque générale

Si vous transportez une charge, celle-ci ne peut pas :

- gêner les autres usagers de la route ;
- endommager les autres véhicules ;
- endommager les biens d'autrui ;
- nuire à la visibilité ;
- se détacher pendant le transport ;
- compromettre la stabilité du véhicule.

#### La hauteur d'un véhicule

##### 1. Transporter un chargement



La hauteur d'un véhicule, chargement inclus, ne doit pas excéder **4 mètres**.

Si le véhicule chargé est tout de même plus haut, il entre dans la catégorie des "**transports exceptionnels**".

##### 2. Signal d'interdiction



Les ponts et tunnels peuvent parfois être plus bas. Ce signal y imposera donc une **autre hauteur maximale autorisée**.

Ces signaux ne sont pas installés sans raison, certains chauffeurs de bus ou de camion en ont fait l'expérience.

### 3. Transporter un chargement sur le toit



En transportant un objet sur le toit de votre voiture, vous **augmentez la résistance à l'air et la consommation de carburant.**

C'est pourquoi il faut retirer le coffre de toit ou les barres de toit dès que vous n'en avez plus besoin et ne pas laisser inutilement des objets dans le coffre.



Il faut placer les **objets lourds dans le coffre** et pas sur le toit pour ne pas déstabiliser le véhicule dans les virages.

### 4. Vélos



Il est également préférable de fixer les vélos à l'arrière de la voiture plutôt que sur le toit.

La charge à l'arrière un véhicule ne peut jamais couvrir les feux arrière ni la plaque d'immatriculation.

*Ce conducteur n'est donc pas un bon exemple.*

## La largeur d'un véhicule

### 1. Signal d'interdiction



La largeur d'un véhicule chargé, toutes les saillies comprises, ne peut excéder **2,55 mètres**

(au-delà = "transport exceptionnel").

Aux endroits où la chaussée n'est pas assez large, ce signal impose une **autre largeur maximale**.

---

## La longueur d'un véhicule

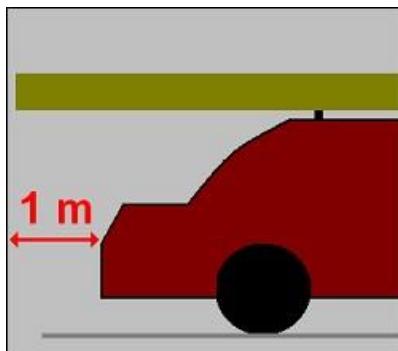
### 1. À l'avant



En aucun cas le chargement ne peut **dépasser, à l'avant**, l'extrémité de la carrosserie du véhicule.

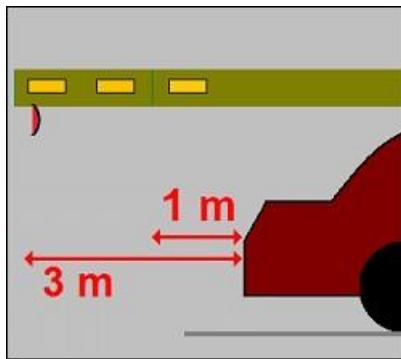
Tenez-en compte si vous transportez une échelle sur les barres de toit.

### 2. À l'arrière



À l'arrière, le chargement ne peut pas dépasser l'extrémité à l'arrière du véhicule de plus d'**1 mètre**.

### 3. Chargement plus long



Si vous devez transporter une charge plus longue et indivisible, qui ne peut être ni pliée ni rétractée, cette charge peut dépasser **de 3 mètres maximum l'extrémité arrière du véhicule**, à condition d'y accrocher ce **panneau d'avertissement**.  
*(Cette charge n'est pas signalée correctement.)*

Lorsque l'éclairage du véhicule est requis, le panneau doit aussi être muni d'un feu rouge orienté vers l'arrière et d'un catadioptre orange de chaque côté.

### 4. Signal d'interdiction



Ce signal interdit l'accès aux conducteurs de **tous les véhicules** (et pas seulement les camions) ayant, **chargement et remorque compris**, une longueur supérieure à celle indiquée.



Cela peut donc vous concerner **si vous conduisez un train de véhicules** (eh oui vous êtes conducteur de train dans ce cas) si votre voiture tire une caravane).

(Véhicule + remorque = train de véhicules.)

# Places

## 1. Conducteur et passager



Pour le **confort du conducteur**, mais surtout pour lui permettre de bien diriger son véhicule il doit disposer d'une largeur latérale **d'au moins 55 cm**.

Le **passager** doit disposer de **40 cm** minimum sur un siège avant.



Lorsqu'une voiture est équipée à l'avant d'une **banquette** pouvant accueillir **trois occupants**, celle-ci doit avoir une **largeur minimale de 135 cm** :

- **55 cm** pour le conducteur ;
- **2 × 40 cm** pour les passagers.



L'**appui-tête** doit être réglé de manière à ce que sa **partie supérieure se situe à la même hauteur que le sommet de la tête**, afin d'assurer une **protection optimale** et une **bonne position de conduite**.

## 2. La ceinture de sécurité



**Chaque siège** dans la voiture doit être muni d'une **ceinture de sécurité**. Toutefois certains ancêtres n'ont pas de ceintures ou pas à l'arrière.

Le conducteur et les passagers doivent la porter quand elle est présente.

La ceinture de sécurité doit être portée **au-dessus de l'épaule**.

*Conseil : Gardez votre ceinture en stationnant car à la fin vous faites marche avant !*

### 3. Qui ne doit pas porter la ceinture de sécurité ?



Ne doivent pas porter la ceinture de sécurité :

- un conducteur effectuant **une marche arrière**,
- un **chauffeur de taxi transportant des clients**,
- un **facteur de La Poste** distribuant le courrier de porte en porte ou faisant la tournée de ramassage des boîtes rouges,
- Les **agents qualifiés et les services de secours, si leur mission l'exige**.

Les **femmes enceintes** sont tenues de porter la ceinture de sécurité.

### 4. Le dispositif de retenue adapté (DRA) pour enfants



Les enfants de **moins de 18 ans** et dont **la taille est inférieure à 1m35**, doivent voyager dans un **dispositif de retenue adapté pour enfants et homologué**.

(S'ils mesurent **plus de 1,35 m**, ils peuvent utiliser ou non un tel dispositif. Si pas de dispositif et plus de 1,35m, alors c'est la ceinture)



**Les enfants de moins de 18 ans** ne peuvent pas être transportés dans un dispositif de retenue pour enfants installé dos à la route sur un siège passager protégé par un coussin de sécurité frontal (airbag), sauf si ce coussin a été désactivé ou s'il se désactive automatiquement de manière fiable.

La partie inférieure de la ceinture doit passer par-dessus les jambes de l'enfant dans le dispositif de retenue.

*Info : Homologué = qui répond aux normes CEE, ce qui n'est pas toujours le cas si on le trouve sur Internet ou dans un pays hors CEE.*

#### **Exception:**

Notez aussi que il existe une exception à l'utilisation du DRA valable uniquement pour **les enfants de plus de 3 ans et de moins de 1,35m** qui circulent **sur une courte distance** dans un véhicule conduit par une personne **qui n'est pas un des parents** et à condition que ce soit **exceptionnel**. Ils peuvent utiliser juste la ceinture mais **ne peuvent pas être à l'avant**.

Si vous avez une petite voiture et plusieurs enfants et qu'il n'est pas possible de placer 3 DRA à l'arrière, un enfant de plus de 3 ans et de plus de 1,35m pourra juste mettre la ceinture mais devra être à l'arrière.



**Attention, les mauvaises réponses concernant la ceinture pour les enfants font d'office perdre 5 points. En ne répondant pas vous ne perdrez qu'un seul point.**

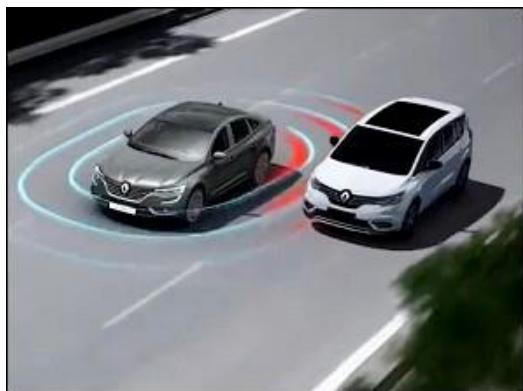
## L'angle mort

**Chaque véhicule possède des angles morts.**



Même si les rétroviseurs sont correctement réglés, il existe toujours des zones à côté du véhicule ou derrière celui-ci que le conducteur d'un camion ou d'une voiture ne peut pas voir dans les rétroviseurs.  
Ces zones sont appelées les angles morts.

## Système de détection de l'angle mort (Blind Spot Warning)



Les véhicules modernes sont de plus en plus équipés de systèmes de détection de l'angle mort, qui avertissent le conducteur lorsqu'un véhicule ou un autre usager de la route se trouve dans l'angle mort. Un voyant lumineux (LED) s'allume alors dans le rétroviseur extérieur.

Lorsque ce voyant est allumé, il ne faut pas dépasser : vous attendez que le voyant s'éteigne. Vous devez bien entendu regarder aussi par-dessus votre épaule afin de vérifier vous-même la situation.

## Chargements dangereux

### 1. Signaux



Les conducteurs qui transportent dans leur véhicule certaines **marchandises dangereuses**, ne peuvent pas franchir ce signal.



Les conducteurs qui transportent dans leur véhicule certaines **marchandises inflammables ou explosives**, ne peuvent pas franchir ce signal.



Les conducteurs qui transportent dans leur véhicule certaines **marchandises polluantes**, ne peuvent pas franchir ce signal.



**Ces 3 signaux font perdre 5 points en cas de mauvaise réponse qui résulte en une infraction.**

## 2. Si votre voiture roule au GPL, pouvez-vous franchir ce panneau ?



Ce n'est pas interdit, quel que soit le signal routier, car celui-ci concerne **le chargement**, et **non le carburant utilisé**.

## La remorque

### 1. Qui peut tracter une remorque ?



Si vous êtes titulaire d'un **permis de conduire provisoire**, vous ne pouvez pas tracter une remorque.

Si vous êtes titulaire **d'un permis de conduire définitif de catégorie B**, vous pouvez tracter une remorque dont la **Masse Maximale Autorisée (M.M.A.) est de maximum 750 kilogrammes**.



Si la **M.M.A. de la remorque** est **supérieure à 750 kilogrammes** (par exemple **850 kg**), vous pouvez néanmoins tracter cette remorque avec un **permis de conduire définitif de catégorie B**, à condition que la **M.M.A. de la voiture et de la remorque réunies** ne dépasse pas **3 500 kg (3,5 tonnes)**.

## Les signaux liés à cette leçon



Sur le site, vous pouvez voir les signaux routiers qui sont associés à cette leçon.

## Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur **la répétition**.

C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.